

Convocation du 04 mars 2015

- Subventions 2015
- Sécurité de la Mairie
- Etude devis
- Questions diverses

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 mars 2015

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PESENTI Bruno, Benoît VIELLARD, Céline LABOUROT, Andrée PRUNEAUX, Audrey GAUTHIER
Jean-Louis LAPLACE, Thierry BUCHAILLOT

SUBVENTIONS 2015 :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2015 :

- Club Val de Loue : 175 euros
- Association Parents d'Elèves : 1 000 euros
- Association de Pêche : 175 euros
- Compagnie des Archers du Val d'Amour : 175 euros
- Club de scrabble : 175 euros
- Association de danse PARCEY : 250 euros
- Anciens combattants : 200 euros
- Souvenir Français : 150 euros
- Football club de GEVRY : 175 euros
- Prévention routière : 100 euros
- Coopérative scolaire : 500 euros
- L'ADMR PARCEY LE DESCHAUX : 175 euros
- Secours populaire : 50 euros

SECURITE MAIRIE :

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux devis de Franche Comté Protection concernant la mise en sécurité de la mairie :

- ✓ Système d'alarme intrusion avec caméras intégrés relié sur télésurveillance ou transmission sécurité sur téléphones privés. Renseignement sera pris pour ajout d'un système d'enregistrement.

ETUDE DEVIS :

Le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- GIRODMEDIAS : Signalétique commune : 11 700.66 € TTC
- GUIGNARD Nicolas : Réfection cour ancienne poste : 1 800 € TTC

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte le remboursement d'un montant de 3 757.38 € relatif au sinistre vol à l'atelier communal
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention de rétrocession d'un chemin privé à la commune.

Informations diverses :

- Un dossier de candidature a été reçu concernant le logement de l'ancienne poste
- Contact a été pris avec les services de la DDT pour le projet d'aménagement d'un accès de la zone artisanale au rond-point.

Séance levée à 22 H 00.

LE MAIRE
Jean-Pierre FAIVRE